

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2508

9 octobre 2012

SOMMAIRE

Belmont (Lux)	120360	Kaya Finance S.A.	120370
Bull PSF S.A.	120361	Konex	120375
Calidris 28 AG	120362	Lady Holding S.A.	120382
Challenger Regnellach S.à r.l.	120341	LM Holdings S.à.r.l.	120382
Classics Investment Holdings S.à r.l.	120359	LSF Ozark Finance Company S.à.r.l.	120364
Cobalto S.A.	120363	Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.à r.l.	120382
Cocktail And Co S.à.r.l.	120363	Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l.	120383
Construction Moutinho & M S.à r.l.	120364	Maloco S.A.	120384
CV2A	120367	Mangoo S.à r.l.	120371
DJ Renting SC	120368	Marguerite Silver S.à r.l.	120383
DS Smith (Luxembourg) S.à r.l.	120364	Mea Aqua	120384
Eiger Private Investments S.A.	120358	Mea Energia	120384
Espirito Santo Rockefeller Global - S.A. SI- CAV	120367	MGE Hamburg S.à r.l.	120374
Facebook Lux	120342	MGE Remscheid Holdings S.à r.l.	120374
Fiduciaire Iberlux Sàrl	120368	Moonray European Investments S.à r.l. .	120383
FIL International Property S.à r.l.	120369	Oak Park Ave S.à r.l.	120376
GDF SUEZ IP Luxembourg S.à r.l.	120370	Oikia Holding S.A.	120362
Hanson Holdings Lux S.à r.l.	120370	PBG Investment (Luxembourg) S.à.r.l. .	120353
Happy Marin	120374	PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l. .	120383
HES S.A.	120361	Presco Investments S.à r.l.	120384
HM MVS Luxco S.à r.l.	120338	Tecnomatix Technologies S.à r.l.	120376
HMS Lux S.A.	120373	Third German Property 64 Sàrl	120346
Horizon French Property Partnership Ma- nagement S.à r.l.	120373	Tishman Speyer Eland House S.à r.l.	120362
Huislux Investments S.A.	120374	TS Nautilus Holdings S.à r.l.	120341
International Consulting DeLux Sàrl	120375	Uni-Games S.à.r.l.	120373
International Consulting DeLux Sàrl	120359	Videodeals.com S.A.	120347
Invenenergy Wind Europe Development Company S.à r.l.	120368		

HM MVS Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.658,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.672.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of August, before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

there appear:

(1) HM MVS Holdings Inc., a Cayman Islands exempted company incorporated with limited liability, having its registered office at c/o Stuarts Corporate Services Ltd., P.O. Box 2510, Grand Cayman KY1 – 1104, Cayman Islands, registered by the Cayman Islands Registrar of Companies under number 204896 (Holdings),

represented by David W. Knickel, chief financial officer, residing in Dallas, Texas, United States of America, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(2) HM MVS Capital Inc., a Cayman Islands exempted company incorporated with limited liability, having its registered office at c/o Stuarts Corporate Services Ltd., P.O. Box 2510, Grand Cayman KY1 – 1104, Cayman Islands, registered by the Cayman Islands Registrar of Companies under number 204973 (Capital, and together with Holdings, the Shareholders),

represented by David W. Knickel, chief financial officer, residing in Dallas, Texas, United States of America, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed in writing by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders request the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders collectively hold all the 81,568 (eighty-one thousand five hundred and sixty-eight) shares of class 1 and the 18,432 (eighteen thousand four hundred and thirty-two) shares of class 2 in HM MVS Luxco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.672 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing on Luxembourg, dated 18 March 2008, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations on 3 May 2008 under number 1092. The articles of association of the Company have never been amended.

II. The Shareholders wish to pass resolutions on the following items:

(1) Redemption and subsequent cancellation of all the 18,432 (eighteen thousand four hundred and thirty-two) shares of class 2 in the Company (the Redeemed Shares);

(2) Setting of the redemption price;

(3) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the cancellation of the Redeemed Shares;

(4) Amendment of article 7 of the articles of association of the Company to reflect the cancellation of the Redeemed Shares;

(5) Amendment to the register of the Company in order to reflect the redemption and subsequent cancellation of the Redeemed Shares with power and authority given to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company, to the registration of the redemption and subsequent cancellation of the Redeemed Shares in the register of the Company; and

(6) Such miscellaneous items as may be required in relation to the above matters.

III. The Shareholders unanimously take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to approve the redemption and subsequent cancellation of the Redeemed Shares.

Second resolution

The Shareholders acknowledge that according to the information made available to them and based on the interim accounts of the Company as at 17 August 2012, the Company has distributable funds in an aggregate amount of EUR 25,619,074.70 (twenty-five million six hundred and nineteen thousand and seventy-four euro seventy cents) (the Distributable Funds).

The Shareholders resolve to set the redemption price at an amount of EUR 14,570,000 (fourteen million five hundred seventy thousand euro) (the Redemption Price).

The Shareholders further resolve that (i) the Redemption Price shall be paid out of the share capital of the Company, up to the nominal value of the Redeemed Shares (i.e. EUR 18,432 (eighteen thousand four hundred and thirty-two euro))

and (ii) the remainder (i.e. EUR 14,551,568 (fourteen million five hundred fifty-one thousand five hundred and sixty-eight euro)) shall be paid out of the Distributable Funds.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is fixed at EUR 81,568 (eighty-one thousand five hundred sixty-eight euro) represented by 81,568 (eighty-one thousand five hundred sixty-eight) shares of class 1 (the Shares, and each individually a Share), each Share having a nominal value of EUR 1 (one euro).

The Shares bear the same rights and obligations, save as provided otherwise in the Articles."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 7 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 7. Distribution.** Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of the Company in order to reflect the redemption and subsequent cancellation of the Redeemed Shares and hereby empower and authorise any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the redemption and subsequent cancellation of the Redeemed Shares in the register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, declares that on request of the proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Shareholders, the undersigned notary further declares that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, said proxyholder signs together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt août, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, comparaissent

(1) HM MVS Holdings Inc., une société exemptée constituée avec une responsabilité limitée aux îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Stuarts Corporate Services Ltd., P.O. Box 2510, Grand Cayman KY1 – 1104, îles Caïmans, immatriculée par le Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 204896 (Holdings),

ici représentée par David W. Knickel, Directeur financier, résidant à Dallas, Texas, Etats-Unis, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(2) HM MVS Capital Inc., une société exemptée constituée avec une responsabilité limitée aux îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Stuarts Corporate Services Ltd., P.O. Box 2510, Grand Cayman KY1 – 1104, îles Caïmans, immatriculée par le Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 204973 (Capital, et ensemble avec Holdings, les Associés),

ici représentée par David W. Knickel, Directeur financier, résidant à Dallas, Texas, Etats-Unis, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront attachées au présent acte avec lequel elle seront enregistrées.

Les Associés requièrent le notaire instrumentant de prendre acte des points suivants:

I. Les Associés détiennent ensemble l'intégralité des 81,568 (quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-huit) parts sociales de classe 1 et des 18,432 (dix-huit mille quatre cent trente-deux) parts sociales de classe 2 dans HM MVS Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.672 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2008, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations le 3 mai 2008 sous le numéro 1092. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

II. Les Associés désirent passer des résolutions sur les points suivants:

(1) Rachat et annulation subséquente des 18.432 (dix-huit mille quatre cent trente-deux) parts sociales de classe 2 dans la Société (les Parts Sociales Rachetées);

(2) Fixation du prix de rachat;

(3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le rachat et l'annulation subséquente des Parts Sociales Rachetées;

(4) Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter le rachat et l'annulation subséquente des Parts Sociales Rachetées;

(5) Modification du registre de la Société pour refléter le rachat et l'annulation subséquente des Parts Sociales Rachetées avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société d'effectuer, par sa seule signature, au nom de et pour le compte de la Société, l'inscription du rachat et l'annulation subséquente des Parts Sociales Rachetées dans le registre de la Société; et

(6) Points divers requis en relation avec les sujets ci-dessus.

III. Les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver le rachat et l'annulation subséquente des Parts Sociales Rachetées.

Deuxième résolution

Les Associés constatent qu'à la lumière des informations qui leur ont été rendues disponibles et sur la base des comptes intérimaires de la Société au 17 août 2012, la Société dispose de réserves distribuables d'un montant total de 25.619.074,70 EUR (vingt-cinq millions six cent dix-neuf mille soixante-quatorze euro soixante-dix cents) (les Réserves Distribuables).

Les Associés décident de fixer le prix de rachat à un montant de 14.570.000 EUR (quatorze millions cinq cent soixante-dix mille euro) (le Prix de Rachat).

Les Associés décident que (i) le Prix de Rachat sera prélevé sur le capital social de la Société, à concurrence de la valeur nominale des Parts Sociales Rachetées (i.e. 18.432 EUR (dix-huit mille quatre cent trente-deux euro)) et (ii) le solde (i.e. 14.551.568 EUR (quatorze millions cinq cent cinquante-et-un mille cinq cent soixante-huit euro)) sera prélevé sur les Réserves Distribuables.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 81.568 EUR (quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-huit euro), représenté par 81.568 (quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-huit) parts sociales de classe 1 (les Parts Sociales, et chacune individuellement une Part Sociale) d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre de parts existantes, de l'actif social et des bénéfices."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de la Société pour refléter le rachat et l'annulation subséquente des Parts Sociales Rachetées et donnent pouvoir et autorisent tout gérant de la Société à effectuer, au nom et pour le compte de la Société, le rachat et l'annulation subséquente des Parts Sociales Rachetées dans le registre de la Société et toutes formalités y relatives.

Evaluation des frais

Le montant des frais en rapport avec le présent acte s'élève approximativement à 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des Associés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français. Le notaire soussigné déclare de plus qu'à la requête dudit mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Associés, celui-ci a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Knickel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 août 2012. Relation: EAC/2012/11178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012118055/162.

(120159566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Challenger Regnellach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 166.188.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 juillet 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 août 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012117938/13.

(120159664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

TS Nautilus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.692.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965 à Brive-La-Gaillarde, France, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

II/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Philippe Joland, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 49-51, avenue George V, 75008, Paris, France.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Philippe Joland, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118290/54.

(120159766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Facebook Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 233.200,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 149.776.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Facebook Ireland Limited, a company incorporated under the law of Ireland, having its registered office at Hanover Reach, 5-7 Hanover Quay, Dublin, Ireland, registered with the Registrar of Companies of Ireland under number 462932 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Facebook Lux, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.776, incorporated by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary public residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on 30 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") on 2 January 2010 number 1 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 9 August 2012, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 30 (thirty) shares with a nominal value of USD 1,100 (one thousand one hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda :

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 200,200 (two hundred thousand two hundred United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 33,000 (thirty-three thousand United States Dollars) to USD 233,200 (two hundred thirty-three thousand two hundred United States Dollars) by the issuance of 182 (one hundred eighty-two) new shares with a nominal value of USD 1,100 (one thousand one hundred United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 2,274,600 (two million two hundred seventy-four thousand six hundred United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Facebook Ireland Limited of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 200,200 (two hundred thousand two hundred United States Dollars) so as to raise the share capital from its current amount of USD 33,000 (thirty-three thousand United States Dollars) to USD 233,200 (two hundred thirty-three thousand two hundred United States Dollars) by the issuance of 182 (one hundred eighty-two) new shares with a nominal value of USD 1,100 (one thousand one hundred United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,274,600 (two million two hundred seventy-four thousand six hundred United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid-up by a contribution in kind made by the Sole Shareholder and consisting of a receivable in an amount of USD 2,474,800 (two million four hundred seventy-four thousand eight hundred United States Dollars) it holds against the Company (the "Contribution").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 2,474,800 (two million four hundred seventy-four thousand eight hundred United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 16 August 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Theodore W. Ullyot, residing professionally at 1601 Willow Road, Menlo Park, CA 94025, United States of America, category A manager of the Company;
- b) Mrs. Cipora Rachel Herman, residing professionally at 1601 Willow Road, Menlo Park, CA 94025, United States of America, category A manager of the Company;
- c) Mr. Christophe Gaul, residing professionally at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager of the Company; and
- d) Mrs. Constance Collette, residing professionally at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager of the Company.

all represented here by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal included in the aforementioned statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Facebook Ireland Limited: 212 (two hundred twelve) shares.

The notary acts that the 212 (two hundred twelve) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at two hundred thirty-three thousand two hundred United States Dollars (USD 233,200.-), represented by two hundred twelve (212) shares with a nominal value of one thousand one hundred United States Dollars (USD 1,100.) each, all subscribed and fully paid-up."

(...)

The second paragraph of article 5 shall remain unchanged.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 3,000 (three thousand Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Facebook Ireland Limited, une société constituée selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social sis Hanover Reach, 5-7 Hanover Quay, Dublin, Irlande, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Irlande sous le numéro 462932 Associé Unique)),

ici dûment représentée par Madame Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de Facebook Lux, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, régie par les lois du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.776, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire établi à Luxembourg (Grand-Duché of Luxembourg), le 30 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") le 2 janvier 2010 numéro 1 (la «Société»).

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par la notaire soussigné le 9 août 2012, non encore publié au Mémorial C.

II - Que les 30 (trente) parts sociales d'une valeur nominale de 1,100 USD (mille cent dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour :

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 200.200,- USD (deux cent mille deux cents dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 33.000,- USD (trente-trois mille dollars américains) à 233.200,- USD (deux cent trente-trois mille deux cents dollars américains) par l'émission de 182 (cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.100 USD (mille cent dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 2.274.600,- (deux millions deux cent soixante-quatorze mille six cents dollars américains), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par Facebook Ireland Limited des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère que l'assemblée a été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 200.200,- USD (deux cent mille deux cents dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 33.000,- USD (trente-trois mille dollars américains) à 233.200,- USD (deux cent trente-trois mille deux cents dollars américains) par l'émission de 182 (cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.100,- USD (mille cent dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 2.274.600,- (deux millions deux cent soixante-quatorze mille six cents dollars américains), affecté au compte prime d'émission de la société (la «Prime d'émission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique et consistant en une créance d'un montant total de 2.474.800 (deux millions quatre cent soixante-quatorze mille huit cents dollars américains) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (l'«Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription, la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Sophie Henryon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de l'Apport.

Évaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 2.474.800 (deux millions quatre cent soixante-quatorze mille huit cents dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 16 août 2012, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Theodore W. Ullyot, résidant professionnellement au 1601 Willow Road, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A de la Société;

b) Mme Cipora Rachel Herman, résidant professionnellement au 1601 Willow Road, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A de la Société;

c) M. Christophe Gaul, résidant professionnellement au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société; et

d) Mme Constance Collette, résidant professionnellement au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société.

Tous représentés par Madame Sophie Henryon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé contenue dans la déclaration de la valeur sur l'apport dont il a été question ci-avant.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Facebook Ireland Limited: 212 (deux cent douze) parts sociales.

Le notaire acte que les 212 (deux cent douze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente trois mille deux cents dollars américains (233.200,- USD), représenté par deux cent douze (212) parts sociales ayant une valeur nominale de mille cent dollars américains (1.100,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

(...)

Le second paragraphe de l'article 5 demeure inchangé.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ trois mille EUR (3.000,- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 août 2012. Relation: EAC/2012/11044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012117462/241.

(120159304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Third German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.331.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118281/9.

(120159783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Videodeals.com S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 113.700,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.595.

In the year two thousand and twelve, on the twenty third day of August, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Videodeals.com S.A., a public company limited by shares, having its registered offices at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B 159.595, incorporated by notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary officiating in Luxembourg, on March 9, 2011, as published in the Official Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1319 of June 17, 2011, whose articles were last amended on 15 June, 2012 by the undersigned notary, published in the Official Gazette of Luxembourg of August 14, 2012, no. 2013 (the "Company").

The Meeting was presided by Mrs. Sophie Henryon, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The Meeting appointed Mrs Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as secretary and Mrs Brigitte Martin, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer.

The Chairman requested the notary to record that:

(I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which, after having been signed by the proxy holder of the represented shareholders; the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(II) The proxies of the represented shareholders, after having been signed *in varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall also remain annexed to the present deed.

(III) As appears from the attendance list, the entire issued and paid up share capital of the company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

(IV) The agenda of the extraordinary general meeting of shareholders is worded as follows:

a. Waiver of convening formalities.

b. Waiver of any and all pre-emptive rights with respect to the issuance of the New Shares.

c. Increase of the Company's share capital from sixty five thousand seven hundred Euro (EUR 65,700.-) to one hundred and thirteen thousand seven hundred Euro (EUR 113,700) through the issuance of forty eight thousand (48,000) new shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (such shares collectively hereinafter the "New Shares"), by way of a contribution in cash of an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) (the "Contribution"), whereby the value of the Contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of fifty two thousand Euro (EUR 52,000.-) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

d. Subscription and payment of the New Shares.

e. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's Articles of Association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items c. and d.

f. Amendment of the articles of association of the Company, by way of insertion of a new article 18, 19, 20, 21 and 22 introducing a new corporate body in the form of a supervisory board which shall read as follows:

Art. 18. The company may have a board of supervisory directors (the "Supervisory Board") upon first resolution thereto by the shareholders of the Company. If and when so installed, the Supervisory Board shall consist of at least three (3) persons. The shareholder holding more than fifty per cent. (50%) of the issued and paid up share capital shall have the right to appoint the person presiding over the Supervisory Board.

Art. 19. Members of the Supervisory Board are appointed, suspended and dismissed by the general meeting of shareholders, which sets their term of office and their remuneration.

Art. 20. The Supervisory Board shall meet as often as it may deem necessary with respect to the performance of its duties. The Supervisory Board shall furthermore meet every so often as upon being called thereto by the Board of Directors of the Company.

Meetings of the Supervisory Board are called by written notice to each of the members of the Supervisory Board at least three days prior to the meeting, unless for reasons of urgency, the Supervisory Board should meet immediately in which case an oral notice will be deemed sufficient.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting. In the event a dead-lock situation occurs in relation to any resolution to be taken by the Supervisory Board, the President of the Supervisory Board shall have a casting vote.

The Supervisory Board may pass resolutions in writing when expressing its approval in writing, by e-mail, facsimile, or any other similar means of communication in writing, provided that resolutions are passed unanimously. Resolutions may be passed in various counterparts, all of which shall be deemed an original, but only all of them taken together will form evidence of the passing of any resolution.

Art. 21. The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by all of the members of the Supervisory Board present at the meeting.

Art. 22. The Supervisory Board supervises the affairs and the management of the Company in the broadest manner possible, shall report to the general meeting of shareholders once every three months, or at such other times and intervals as deemed necessary by the Supervisory Board, and shall make all such recommendations to the general meeting of shareholders as it may, from time to time, deem fit. The Board of Directors shall provide all such information on a management level as deemed necessary by the Supervisory Board and shall provide the Supervisory Board with quarterly management reports within fifteen (15) business days after a quarter of a calendar ending, in order to enable the Supervisory Board to perform its mandate.

and, consequently, the renumbering of the articles subsequent to the old article 18, so that article 18 becomes article 23, article 19 becomes article 24, article 20 becomes article 25, article 21 becomes article 26 and article 22 becomes article 27;

g. The consent, pro forma, of the general meeting of shareholders of a future capital increase, to take place on or around September 15, 2012, in order to raise the Company's issued share capital from the amount of one hundred and thirteen thousand seven hundred Euro (EUR 113,700) to one hundred twenty nine thousand and seven hundred Euro (EUR 129,700) by the issuance of sixteen thousand (16,000) new shares and to accept to have these new shares paid up by way of a contribution in cash by Michal Hübschman B.V., by an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000) and to waive any pre-emptive rights in relation to such new issuance.

h. Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company ("Meeting") then proceeded to take the following resolutions unanimously:

First resolution

The entire share capital being present or validly represented, the Meeting waived any and all formalities in relation to the holding of a general meeting of shareholders of the Company, considered itself as duly convened and declared to have full knowledge of the agenda of the present meeting which was communicated in advance.

Second resolution

The Meeting waived any and all pre-emptive rights in respect of the issuance the New Shares.

Third resolution

The Meeting resolved to increase the capital of the Company from sixty five thousand seven hundred Euro (EUR 65,700.-) to one hundred and thirteen thousand seven hundred Euro (EUR 113,700) through the issuance of forty eight thousand (48,000) new shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (such shares collectively hereinafter the "New Shares"), by way of a contribution in cash of an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) (the "Contribution"), whereby the value of the Contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of fifty two thousand Euro (EUR 52,000.-) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

Thereupon, MICHAL HÜBSCHMANN B.V., with registered offices at Schiermonnikoogstraat 5, 1181 HH Amstelveen, the Netherlands, here represented by Mrs Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy, here annexed, intervened and subscribed for all New Shares and paid the New Shares up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-). Proof of existence and value of the Contribution has been given to the undersigned Notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges that, as a result of the issuance of the New Shares, the number of shares in the Company's issued share capital is raised from sixty five thousand seven hundred (65,700) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to one hundred and thirteen thousand seven hundred (113,700) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and that all New Shares were subscribed for and fully paid in.

Fifth resolution

Consequently, the Meeting resolved to amend the provisions of Article 5.1 of the Company's articles of association as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at one hundred and thirteen thousand seven hundred Euro (EUR 113,700.-), represented by one hundred and thirteen thousand seven hundred (113,700) shares in registered form with a nominal value of one Euro each (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-in."

Sixth resolution

The Meeting then resolved to amend the articles of association of the Company by way of insertion of new articles 18, 19, 20, 21 and 22 introducing a new corporate body in the form of a supervisory board which shall read as follows:

Art. 18. The company may have a board of supervisory directors (the "Supervisory Board") upon first resolution thereto by the shareholders of the Company. If and when so installed, the Supervisory Board shall consist of at least three (3) persons. A shareholder holding more than fifty per cent. (50%) of the issued and paid up share capital shall have the right to appoint the person presiding over the Supervisory Board.

Art. 19. Members of the Supervisory Board are appointed, suspended and dismissed by the general meeting of shareholders, which sets their term of office and their remuneration.

Art. 20. The Supervisory Board shall meet as often as it may deem necessary with respect to the performance of its duties. The Supervisory Board shall furthermore meet every so often as upon being called thereto by the Board of Directors of the Company.

Meetings of the Supervisory Board are called by written notice to each of the members of the Supervisory Board at least three days prior to the meeting, unless for reasons of urgency, the Supervisory Board should meet immediately in which case an oral notice will be deemed sufficient.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting. In the event a dead-lock situation occurs in relation to any resolution to be taken by the Supervisory Board, the President of the Supervisory Board shall have a casting vote.

The Supervisory Board may pass resolutions in writing when expressing its approval in writing, by e-mail, facsimile, or any other similar means of communication in writing, provided that resolutions are passed unanimously. Resolutions may be passed in various counterparts, all of which shall be deemed an original, but only all of them taken together will form evidence of the passing of any resolution.

Art. 21. The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by all of the members of the Supervisory Board present at the meeting.

Art. 22. The Supervisory Board supervises the affairs and the management of the Company in the broadest manner possible, shall report to the general meeting of shareholders once every three months, or at such other times and intervals as deemed necessary by the Supervisory Board, and shall make all such recommendations to the general meeting of shareholders as it may, from time to time, deem fit. The Board of Directors shall provide all such information on a management level as deemed necessary by the Supervisory Board and shall provide the Supervisory Board with quarterly management reports within fifteen (15) business days after a quarter of a calendar ending, in order to enable the Supervisory Board to perform its mandate.

and, consequently, resolved to renumber the remaining articles of the articles of association of the Company subsequent to the old article 18, so that article 18 becomes article 23, article 19 becomes article 24, article 20 becomes article 25, article 21 becomes article 26 and article 22 becomes article 27.

Seventh resolution

Lastly, the Meeting resolved to consent pro forma to a future capital increase, to take place on or around September 15, 2012, in order to raise the Company's issued share capital from the amount of one hundred and thirteen thousand seven hundred Euro (EUR 113,700) to one hundred twenty nine thousand and seven hundred Euro (EUR 129,700) by the issuance of sixteen thousand (16,000) new shares and to accept that these new shares shall then be paid up by way of a contribution in cash by Michal Hübschman B.V., by an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000) and to co-operate at that time to the waiver of any pre-emptive rights in relation to such new issuance.

Estimated costs

The cost, remuneration or expenses, which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand Euro).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has verified the existence of the conditions set out in Article 26 of the Luxembourg Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a version in French. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above.

The notarial deed having been read to the appearing parties, they signed together with the notary, this present original deed.

**Follows the French translation of the preceding text:
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois d'août, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est tenue un assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Videodeals.com S.A., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B.159.595 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1319 en date du 17 juin 2011, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte notarié du notaire instrumentant en date du 15 juin, 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 août 2012, no. 2013 (la «Société»).

L'assemblée a été présidée par Mme Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»). La réunion a nommé Mme Claudia Rouckert, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme secrétaire et Mme Brigitte Martin, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme scrutateur.

Le Président a requis au notaire instrumentant d'acter que:

(I) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun sont renseignés sur une liste de présence, qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

(II) Les procurations d'actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexée au présent acte.

(III) Il appert de la liste de présence, que l'intégralité du capital social de la Société, est représentée de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

(IV) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est libellé comme suit:

a) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale des associés de la Société;
b) Renonciation au droit de souscription préférentiel relative à l'émission des Nouvelles Actions (telles que définies ci-dessous).

c) Augmentation du capital social de la Société de soixante cinq mille sept cents euros (EUR 65.700.-) par émission de quarante huit mille (48.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'une euro (EUR 1.-) chacune (ci-après: les «Nouvelles Actions») par apport en numéraire d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000) («l'Apport en Numéraire»), dont la valeur de l'Apport en Numéraire excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Actions à émettre, étant un montant de cinquante deux mille euros (EUR 52.000.-) sera attribuée au compte de prime d'émission;

d) Souscription et libération.

e) Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1. de statuts de la Société de manière à ce qu'il ait la teneur suivante: " Art. 5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent treize mille sept cents euros (EUR 113.700), représenté par cent treize mille sept cents (113.700) actions d'une valeur nominale de d'une Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.";

f) Modification des statuts de la Société par insertion des nouveaux articles 18, 19, 20, 21 et 22, introduisant un nouvel organe social de type conseil de surveillance, qui auront la teneur suivante:

Art. 18. La société peut avoir un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») à la première résolution y par les actionnaires de la Société. Une fois installé, le Conseil de Surveillance se compose de trois (3) personnes au moins. L'associé détenant plus de cinquante pour cent. (50 %) des parts sociales émises et entièrement libérées dans le capital social de la Société a le droit de nommer la personne qui préside le Conseil de Surveillance.

Art. 19. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, suspendus et renvoyés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée du mandat, leur nombre et leur rémunération.

Art. 20. Le Conseil de Surveillance se réunira autant de fois qu'il l'estime nécessaire à l'égard de l'exécution de sa mission. Pour le surplus, le Conseil de Surveillance se réunira autant qu'il sera appelé à le faire par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par écrit adressé à chaque membre au moins trois jours avant la réunion, sauf si, pour des raisons d'urgence, le Conseil de Surveillance devra se réunir immédiatement auquel cas une convocation verbale sera réputée suffisante.

Chaque membre de Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre. La participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions seront prises par majorité des votes des membres présents ou représentés lors de la réunion. Dans le cas où une situation de blocage de votes se produit, à l'égard de toute résolution à prendre par le Conseil de Surveillance, le Président du Conseil de Surveillance dispose d'une voix prépondérante.

Le Conseil de Surveillance pourra prendre des résolutions circulaires en exprimant son approbation au moyen d'un écrit, par courrier électronique, télécopie ou par tout autre moyen de communication écrite, pourvu que les décisions seront prises à l'unanimité. Les résolutions pourront être prises en plusieurs parties, chaque partie sera réputée constituer un original, mais le tout ensemble constituera la preuve de la décision intervenue.

Art. 21. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par tous les membres présents aux séances.

Art. 22. Le Conseil de Surveillance supervise les affaires et la gestion de la société de la manière la plus large possible, devra rapporter à l'assemblée générale des associés une fois tous les trois mois, ou à d'autres moments et dans les intervalles comme jugées nécessaire par le Conseil de Surveillance et fera toutes ces recommandations à l'assemblée générale des associés, comme il jugera, de temps en temps, utile. Le Conseil d'Administration doit fournir toutes ces informations sur un niveau de gestion jugée nécessaire par le Conseil de Surveillance et doit fournir au Conseil de Surveillance avec des rapports de gestion trimestriels dans les quinze (15) jours suivant le fin d'un calendrier, afin de permettre au Conseil de Surveillance d'exécuter son mandat.

et, par conséquent, de renuméroter les articles restants des statuts de la Société à la suite de l'ancien article 18, ainsi l'article 18 devient l'article 23, article 19 devient l'article 24, l'article 20 devient l'article 25, article 21 devient l'article 26 article 22 devient l'article 27.

g) Consentement, pro forma, à une future augmentation de capital, à avoir lieu le ou aux alentours du 15 septembre 2012, afin d'augmenter le capital social de la Société cent treize mille sept cents Euro (EUR 113.700) à cent vingt neuf mille sept cents Euro (EUR 129.700) par l'émission de seize mille (16.000) actions nouvelles et d'accepter que ces nouvelles actions seront toutes souscrites par Michal Hübschman B.V., par moyen d'un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille Euro (EUR 50.000) et de coopérer alors à la renonciation des droits préférentiels de souscription par rapport à cette nouvelle émission.

h) Divers.

L'assemblée générale des associés de la Société («l'Assemblée») a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'assemblée générale des associés, l'Assemblée décide de renoncer aux toutes formalités de convocation d'une assemblée générale des associés de la Société, se considère comme être dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui ont été communiquées au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la renonciation par les actionnaires de la Société à leurs droits de souscription préférentiels relative à l'émission des Nouvelles Actions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de soixante cinq mille sept cents euros (EUR 65.700,-) à cent treize mille sept cents Euros (EUR 113.700,-), par émission des Nouvelles Actions et d'accepter que ces Nouvelles Actions seront libérées par voie d'un apport en numéraire pour un montant total de cent mille euros (EUR 100.000,-) et d'attribuer la valeur de l'Apport en Numéraire excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Actions à émettre, étant un montant de cinquante deux mille euros (EUR 52.000,-) au compte de prime d'émission.

A ce stade MICHAL HÜBSCHMANN B.V., ayant son siège social à Schiermonnikoogstraat 5, 1181 HH Amstelveen, Pays-Bas, ici dûment représentée par Mme Sophie Henryon, prénommée, agissant en vertu d'une procuration, ci-annexée, est intervenue et a déclaré de souscrire toutes les Nouvelles Actions et de les libérer par voie d'un rapport en numéraire de cent mille euros (EUR 100.000,-).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Numéraire a été donnée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, par voie d'un certificat de blocage.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que, suite à cette augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Actions, le nombre des actions du capital social de la Société a été augmenté de soixante cinq mille sept cents (65.700) actions avec une valeur nominale d'une euro (EUR 1.-) chacune à un montant de cent treize mille sept cents (113.700) actions avec une valeur nominale d'une euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et que les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées.

Cinquième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'Article 5 des statuts de la Société et de leur donner la teneur suivante:

" Art. 5.

5.1 Le capital social de la Société est de cent treize mille sept cents euros (EUR 113.700,-), représenté par cent treize mille sept cents (113.700) actions d'une valeur nominale d'une euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société par insertion de nouveaux articles 18, 19, 20, 21 et 22, introduisant un nouvel organe social de type de conseil de surveillance, qui auront la teneur suivante:

Art. 18. La société peut avoir un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») à la première résolution y par les actionnaires de la Société. Une fois installé, le Conseil de Surveillance se compose de trois (3) personnes au moins. L'associé détenant plus de cinquante pour cent. (50 %) des parts sociales émises et entièrement libérées dans le capital social de la Société a le droit de nommer la personne qui préside le Conseil de Surveillance.

Art. 19. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, suspendus et renvoyés par l'Assemblée Générale qui fixe la durée du mandat, leur nombre et leur rémunération.

Art. 20. Le Conseil de Surveillance se réunira autant de fois qu'il l'estime nécessaire à l'égard de l'exécution de sa mission. Pour le surplus, le Conseil de Surveillance se réunira autant qu'il sera appelé à le faire par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par écrit adressé à chaque membre au moins trois jours avant la réunion, sauf si, pour des raisons d'urgence, le Conseil de Surveillance devra se réunir immédiatement auquel cas une convocation verbale sera réputée suffisante.

Chaque membre de Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre. La participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions seront prises par majorité des votes des membres présents ou représentés lors de la réunion. Dans le cas où une situation de blocage de votes se produit, à l'égard de toute résolution à prendre par le Conseil de Surveillance, le Président du Conseil de Surveillance dispose d'une voix prépondérante.

Le Conseil de Surveillance pourra prendre des résolutions circulaires en exprimant son approbation au moyen d'un écrit, par courrier électronique, télécopie ou par tout autre moyen de communication écrite, pourvu que les décisions seront prises à l'unanimité. Les résolutions pourront être prises en plusieurs parties, chaque partie sera réputée constituer un original, mais le tout ensemble constituera la preuve de la décision intervenue.

Art. 21. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par tous les membres présents aux séances.

Art. 22. Le Conseil de Surveillance supervise les affaires et la gestion de la société de la manière la plus large possible, devra rapporter à l'assemblée générale des associés une fois tous les trois mois, ou à d'autres moments et dans les intervalles comme jugées nécessaire par le Conseil de Surveillance et fera toutes ces recommandations à l'assemblée générale des associés, comme il jugera, de temps en temps, utile. Le Conseil d'Administration doit fournir toutes ces informations sur un niveau de gestion jugée nécessaire par le Conseil de Surveillance et doit fournir au Conseil de Surveillance avec des rapports de gestion trimestriels dans les quinze (15) jours suivant le fin d'un calendrier, afin de permettre au Conseil de Surveillance d'exécuter son mandat.

et, par conséquent, décide de renuméroter les articles restants des statuts de la Société à la suite de l'ancien article 18, ainsi l'article 18 devient l'article 23, article 19 devient l'article 24, l'article 20 devient l'article 25, article 21 devient l'article 26 article 22 devient l'article 27.

Septième résolution

Finalement, l'Assemblée décide de consentir, pro forma, à une future augmentation de capital, à avoir lieu le ou aux alentours du 15 septembre 2012, afin d'augmenter le capital social de la Société de cent treize mille sept cents euros

(EUR 113.700,-) à cent vingt neuf mille sept cents euros (EUR 129.700,-) par l'émission de seize mille (16.000) actions nouvelles et d'accepter que ces nouvelles actions seront toutes souscrites par Michal Hübschman B.V., par moyen d'un rapport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) et de coopérer alors à la renonciation des droits préférentiels de souscription par rapport à cette nouvelle émission.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement de ces conditions.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Rouckert, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2012. Relation: EAC/2012/11268. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118300/353.

(120159858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

PBG Investment (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.502.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.428.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.428 (the Company).

The Company has been incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on September 26, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 21, 2002 under number 1671. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on May 10, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -1096 on October 26, 2005.

There appeared:

1. PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.338 (PHL) and

2. Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.161 (EHL, and together with PHL, collectively referred to as the Shareholders).

The Shareholders are duly represented by Solange Wolter, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred United States Dollars (USD 2,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000) represented by one hundred thousand (100,000) shares, having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25) each, to two million five hundred two thousand five hundred United States Dollars (USD 2,502,500) by way of the creation and issuance of one hundred (100) new shares of the Company, having a par value of twenty-five United States Dollar (USD 25) each, with the same rights, features and obligations as the existing shares.

3. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 2. above by a contribution in kind.

4. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices considering themselves as duly convened and declaring having a perfect knowledge of the agenda of the Meeting, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred United States Dollars (USD 2,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two million five hundred thousand United States Dollars (USD 2,500,000) represented by one hundred thousand (100,000) shares, having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25) each, to two million five hundred two thousand five hundred United States Dollars (USD 2,502,500) by way of the creation and issuance of one hundred (100) new shares of the Company, having a par value of twenty-five United States Dollar (USD 25) each, with the same rights, features and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

1. PHL, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for ninety-five (95) newly issued share having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25) and to fully pay up such share by a contribution in kind consisting of receivables in the aggregate amount of five hundred eight million thirty-five thousand five hundred and eighty-six United States Dollars (USD 508,035,586) that it has against the Company (the PHL Receivables), it being understood that the contribution in kind of the PHL Receivables is to be allocated as follows:

(i) an amount of two thousand three hundred and seventy-five United States Dollars (USD 2,375) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of five hundred eight million thirty-three thousand two hundred and eleven United States Dollars (USD 508,033,211) is to be allocated to the share premium account of the Company.

2. EHL, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for five (5) newly issued share having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25) and to fully pay up such share by a contribution in kind consisting of receivables in the aggregate amount of twenty-six million seven hundred thirty-eight thousand seven hundred and fifteen United States Dollars (USD 26,738,715) that it has against the Company (the EHL Receivables), it being understood that the contribution in kind of the EHL Receivables is to be allocated as follows:

(i) an amount of one hundred and twenty-five United States Dollars (USD 125) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of twenty-six million seven hundred thirty-eight thousand five hundred and ninety United States Dollars (USD 26,738,590) is to be allocated to the share premium account of the Company.

(the PHL Receivables and the EHL Receivables are collectively referred to as the Receivables)

For the avoidance of doubts, the Shareholders hereby acknowledge that further the contribution of the Receivables to the Company, all rights and obligations under the Receivables have been assigned to the Company and, as a result, the Receivables have been extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The valuation of the contribution in kind of the PHL Receivables is evidenced by inter alia,

(i) the interim balance sheet of PHL dated August 23, 2012 signed for approval by the management of PHL and (ii) a certificate dated as of the date hereof issued by the management of PHL and acknowledged and approved by the management of the Company.

Such certificate stated in essence that:

- the attached balance sheet dated August 23, 2012 (the Balance Sheet) shows receivables in the aggregate amount of five hundred eight million thirty-five thousand five hundred and eighty-six United States Dollars (USD 508,035,586) payable by the Company to PHL (the Receivables);
- PHL is the owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;
- the Receivables are certain and will be due and payable on their due date without deduction (certaines, liquides et exigibles);
- based on generally accepted accountancy principles, the Receivables contributed to the Company per the attached Balance Sheet are of at least five hundred eight million thirty-five thousand five hundred and eighty-six United States Dollars (USD 508,035,586) and since the Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivables contributed to the Company are freely transferable by PHL to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by PHL and upon the contribution of the Receivable by PHL to the Company, the Receivables will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The valuation of the contribution in kind of the EHL Receivables is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of EHL dated August 23, 2012 signed for approval by the management of EHL and (ii) a certificate dated as of the date hereof issued by the management of EHL and acknowledged and approved by the management of the Company.

Such certificate stated in essence that:

- the attached balance sheet dated August 23, 2012 (the Balance Sheet) shows receivables in the aggregate amount of twenty-six million seven hundred thirty-eight thousand seven hundred and fifteen United States Dollars (USD 26,738,715) payable by the Company to EHL (the Receivables);
- EHL is the owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;
- the Receivables are certain and will be due and payable on their due date without deduction (certaines, liquides et exigibles);
- based on generally accepted accountancy principles, the Receivables contributed to the Company per the attached Balance Sheet are of at least twenty-six million seven hundred thirty-eight thousand seven hundred and fifteen United States Dollars (USD 26,738,715) and since the Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivables contributed to the Company are freely transferable by EHL to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by EHL and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivables will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such certificates and a copy of the balance sheets, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at two million five hundred and two thousand five hundred United States Dollars (USD 2,502,500) represented by one hundred thousand one hundred (100,100) shares in registered form with a par value of twenty-five United States dollars (USD 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois d'août.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.428 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg le 26 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1671 le 21 novembre 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 mai 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1096 le 26 octobre 2005.

Ont comparu:

1. PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.338 (PHL), et

2. Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.161 (EHL et avec PHL, les Associés).

Les Associés sont dûment représentés par Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cents dollars américains (USD 2.500) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions cinq cent mille dollars américains (USD 2.500.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune, à deux millions cinq cent deux mille cinq cents dollars américains (USD 2.502.500), par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) ayant les mêmes droits, caractéristiques et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription à et libération intégrale de l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus par un apport en nature;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cents dollars américains (USD 2.500) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions cinq cent mille dollars américains (USD 2.500.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune, à deux millions cinq cent deux mille cinq cents dollars américains (USD 2.502.500), par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) ayant les mêmes droits, caractéristiques et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi,

1. PHL, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-quinze (95) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale vingt-cinq dollars américains (USD 25) et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose de créances d'un montant total de cinq cent huit millions trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-six dollars américains (USD 508.035.586) qu'il détient envers la Société (les Créances PHL) étant entendu que l'apport en nature des Créances PHL à la Société sera alloué de la manière suivante:

(i) un montant de deux mille trois cent soixante-quinze dollars américains (USD 2.375) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de cinq cent huit millions trente-trois mille deux cent onze dollars américains (USD 508.033.211) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

2. EHL, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq (5) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale vingt-cinq dollars américains (USD 25) et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose de créances d'un montant total de vingt-six millions sept cent trente-huit mille sept cent quinze dollars américains (USD 26.738.715) qu'il détient envers la Société (les Créances EHL) étant entendu que l'apport en nature des Créances PHL à la Société sera alloué de la manière suivante:

(i) un montant de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de vingt-six millions sept cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 26.738.690) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

(les Créances PHL et les Créances EHL sont collectivement désignées comme les Créances).

En tout état de cause, les Associés reconnaissent expressément que suite à l'apport des Créances à la Société, l'ensemble des droits et obligations liés aux Créances ont été cédés à la Société et que, par conséquent, les Créances s'éteignent par voie de confusion, conformément à l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

L'évaluation de l'apport en nature des Créances PHL est certifiée par, inter alia, (i) le bilan intérimaire de PHL en date du 23 août 2012, signé pour accord par la gérance de PHL et (ii) un certificat daté à la date des présentes émis par PHL et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Il ressort essentiellement de ce certificat, et en date de ce certificat, que:

- «Le bilan intérimaire ci-joint daté du 23 août 2012 (le Bilan) montre des créances d'un montant total de cinq cent huit millions trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-six dollars américains (USD 508.035.586) dues par la Société à PHL (les Créances);

- PHL est le propriétaire des Créances, est l'unique titulaire des Créances, et peut librement disposer des Créances;

- les Créances sont certaines, liquides et exigibles en date due sans pénalité aucune;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, les Créances apportées à la Société conformément au Bilan ci-joint sont d'une valeur d'au moins cinq cent huit millions trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-six dollars américains (USD 508.035.586) et, depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par PHL à la Société et ne sont grevées d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

- toutes les formalités de transfert du droit de propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront effectuées par PHL et, suite à l'apport des Créances par PHL à la Société, les Créances s'éteindront par voie de confusion tel que stipulé par l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

L'évaluation de l'apport en nature des Créances EHL est certifiée par, inter alia, (i) le bilan intérimaire de EHL en date du 23 août 2012, signé pour accord par la gérance de EHL et (ii) un certificat daté à la date des présentes émis par PHL et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Il ressort essentiellement de ce certificat, et en date de ce certificat, que:

- «Le bilan intérimaire ci-joint daté du 23 août 2012 (le Bilan) montre des créances d'un montant total de vingt-six millions sept cent trente-huit mille sept cent quinze dollars américains (USD 26.738.715) dues par la Société à EHL (les Créances);

- EHL est le propriétaire des Créances, est l'unique titulaire des Créances, et peut librement disposer des Créances;

- les Créances sont certaines, liquides et exigibles en date due sans pénalité aucune;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, les Créances apportées à la Société conformément au Bilan ci-joint sont d'une valeur d'au moins vingt-six millions sept cent trente-huit mille sept cent quinze dollars américains (USD 26.738.715) et, depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par EHL à la Société et ne sont grevées d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

- toutes les formalités de transfert du droit de propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront effectuées par EHL et, suite à l'apport des Créances par EHL à la Société, les Créances s'éteindront par voie de confusion tel que stipulé par l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Les certificats ainsi qu'une copie des bilans, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent deux mille cinq cents dollars américains (USD 2.502.500) représenté par cent mille cent (100.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 7.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec Nous le présent acte original.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 août 2012. Relation: LAC/2012/40712. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117719/293.

(120159269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Eiger Private Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 112.429.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 22 mai 2012

La cooptation de Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B) demeurant au 8, rue du Stade à 6741 VANCE (Belgique), en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Celso GOMES DOMINGUES démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme
Pour Eiger Private Investments SA
Companies & Trusts Promotion S.A.
Référence de publication: 2012117871/14.

(120159757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Classics Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 168.423.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 juillet 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 août 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012117941/13.

(120159668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

International Consulting DeLux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 11, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 117.402.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Patrick ERB, commerçant, demeurant à D-66693 Mettlach, Beethovenweg 1a,
- 2.- Rebecca ERB, Bachelor of Engineering, demeurant à D-66693 Mettlach, Goetheweg 13,
- 3.- Sebastian ERB, étudiant, demeurant à D-66693 Mettlach, Goetheweg 13,
- 4.- Edith ZENNER, employée, demeurant à D-66693 Mettlach, Goetheweg 13,

les comparants sub 2, 3 et 4 ici représentés par le comparant sub 1, lequel agissant en vertu de trois procurations lui délivrées sous seing privé.

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire instrumentant et par le comparant, resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement,

associés de la société "INTERNATIONAL CONSULTING DeLux SARL", avec siège social à L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.402, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains, en date du 26 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1635 du 29 août 2006, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains, en date du 6 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 742 du 16 avril 2011, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains, en date du 11 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 265 du 31 janvier 2012.

Les comparants, représentés comme il est dit, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de transférer le siège social de Schwebsange à Remerschen et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Schengen".

Deuxième résolution

Ils fixent l'adresse à L-5441 Remerschen, 11, route de Mondorf.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: ERB, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2012. Relation: LAC/2012/40893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118078/43.

(120159805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Belmont (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.446.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of the month of August.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg who will be the depository of the present deed,

appeared:

Me Laetitia Chaniol, maître en droit residing in Luxembourg, acting as a special proxy of SIX SIS AG, a company established under the laws of Switzerland, having its registered office at Baslerstrasse 100, CH-4600 Olten, Switzerland and registered with the Registre du Commerce du Canton de Solothurn in Switzerland under number CH-249.3.003.233-8, by virtue of a proxy given under private seal dated 29 August 2012 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Belmont (Lux), a société d'investissement à capital variable established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 106.446, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 252 of 21 March 2005 (the "Company").

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the Sole Shareholder holds all the registered shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by it on the items below.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. To resolve upon the liquidation of the Company.

2. To appoint Michael Vareika as liquidator of the Company (the "Liquidator") and to define the powers and remuneration of the Liquidator.

Consequently, the following resolutions have been passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to put the Company into liquidation, effective on the date of this notarial deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Michael Vareika, professionally residing at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as Liquidator.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the Liquidator by the Sole Shareholder. The Liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the Sole Shareholder even in the case where it is normally required by law.

The Liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Signé: L. CHANIOL et R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41953. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117918/56.

(120159773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

HES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 146.967.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision unilatérale prise en date du 17 septembre que:

- Monsieur Thierry Grosjean, né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes;

Démissionne de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Suleman Chorfi, né le 12/01/1984 à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes;

Démissionne de sa fonction d'administrateur avec effet au 30 juillet 2012,

- Madame Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes;

Démissionne de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour HES S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012118054/23.

(120159759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Bull PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 25.435.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Mamer-Capellen le 26 juin 2012

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs de la société, à savoir:

- Madame Saskia VAN UFFELEN, demeurant à B-1840 Londerzeel, 197, Brusselsestraat;

- Madame Véronique VANDER ELST, demeurant à B-3191 Boortmeerbeek, 37, Rijkshoekstraat;

- Monsieur Maurizio SABATINI, demeurant à B-1950 Kraainem, 361/4, Avenue Reine Astrid.

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs-Délégués de la société, à savoir:

- Madame Saskia VAN UFFELEN, demeurant à B-1840 Londerzeel, 197, Brusselsestraat;

- Monsieur Maurizio SABATINI, demeurant à B-1950 Kraainem, 361/4, Avenue Reine Astrid.

Les mandats ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015.

L'Assemblée décide d'annuler avec effet au 1^{er} septembre 2009 la délégation de pouvoirs à la gestion des actes administratifs qui avait été accordée à Monsieur Albert de Pierpont, demeurant à B-1040 Etterbeek, 155, rue du Haerne, celui-ci ayant quitté la société fin de l'année 2009.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé, la société DELOITTE SA (RCS: B67895), dont le siège social se trouve à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Le mandat ainsi renouvelé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012117927/24.

(120159746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Calidris 28 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.001.

AUSZUG

Aus dem Beschluss der alleinigen Aktionärin der Gesellschaft vom 04. September 2012 geht hervor, dass:

- Die ROS Finance S.A. aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft ausgeschieden ist,;
- Frau Andrea LAUB, geboren am 26.07.60 in St. Wendel, geschäftsansässig in L-1736 Senningerberg, 5 rue Heienhaff, in den Verwaltungsrat der Gesellschaft bestellt wurde, ihr Mandat läuft bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfindet.

Somit setzt der Verwaltungsrat der Gesellschaft sich zusammen wie folgt:

- Herr Edgar REIFER, Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates.
- Herr Horst SCHÄFER, Verwaltungsratsmitglied,
- Frau Edith MAERTEN, Verwaltungsratsmitglied
- Frau Andrea LAUB, Verwaltungsratsmitglied,

Aus dem Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 04. September 2012 geht hervor, dass Herr Günter THIEL, geboren am 08.08.1952 in Trier, geschäftsansässig in L-1736 Senningerberg, 5 rue Heienhaff, zum Delegierten des Verwaltungsrates (CEO) bestellt wurde und somit die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft wahrnimmt.

Der Delegierte des Verwaltungsrates ist im Rahmen der täglichen Geschäftsführung einzelzeichnungsberechtigt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gezeichnet am 04. September 2012.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2012117948/26.

(120159684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Oikia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 42.417.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 4 septembre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012118180/15.

(120159828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Tishman Speyer Eland House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 827.678,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.031.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118267/47.

(120159726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Cobalto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.188.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64949 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117953/10.

(120159531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Cocktail And Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 123, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 145.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 septembre 2012.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2012117954/12.

(120159542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Construction Moutinho & M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 169.207.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales du 11 septembre 2012

que Monsieur Carlos Duarte Ramos Moutinho, commerçant, né à Chaves (Portugal), le 01/04/1965 demeurant à L-6484 Echternach 6, rue de la Sûre, cède et transporte les quarante (40) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Reis Alexandre Carlos Alberto, chef de chantier, né à Sao Tomé-et-Principe, le 06/07/1966, demeurant à L-1530 Luxembourg, 40, rue Adolphe Fischer, ce acceptant.

Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 1,00 €.

que Madame Liliane Raquel Da Cruz Moutinho, étudiante, née à Madalena (Portugal), le 26/07/1989 demeurant à L-6484 Echternach 6, rue de la Sûre, cède et transporte les trente (30) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Reis Alexandre Carlos Alberto, chef de chantier, né à Sao Tomé-et-Principe, le 06/07/1966, demeurant à L-1530 Luxembourg, 40, rue Adolphe Fischer, ce acceptant.

Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 1,00 €.

qu'à la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société se trouve désormais réparti comme suit:

Monsieur Reis Alexandre Carlos Alberto, prénommé	100 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

Fait à Kayl, le 11 septembre 2012.

Monsieur Carlos Duarte Ramos Moutinho / Madame Liliane Raquel
Da Cruz Moutinho / Monsieur Reis Alexandre Carlos Alberto.

Référence de publication: 2012117956/24.

(120159801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 93.199.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012117978/13.

(120159732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

LSF Ozark Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 552.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.273.

—
here represented by Ms. Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg In the year two thousand and twelve, on the seventh day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796,

on 5 September 2012,
(the Shareholder).

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF Ozark Finance Company S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84273, incorporated under the initial name of Lux Euro-Asian Investments V S.à r.l., pursuant to a deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen dated 23 October 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 322 of 27 February 2002, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 19 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 122 of 16 January 2008.

The Shareholder, represented as stated above has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the 4,417 (four thousand four hundred seventeen) ordinary shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in the share capital of the Company which is set at EUR 552,125.- (five hundred fifty-two thousand one hundred twenty-five euro);

II. that the Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate.

After deliberation, the Shareholder agrees to pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Mr Philippe Detournay, private employee, born on 9 April 1966 in Hal (Belgium), professionally residing at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, as the Company's Liquidator.

The Shareholder acknowledges that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature.

Third resolution

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 septembre 2012,

(l'Associé).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Ozark Finance Company S.à r.l. (la Société), organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84273, constituée à l'origine sous le nom de Lux Euro-Asian Investments V.S.à r.l. selon acte de Maître André Jean-Joseph Schwachtgen en date du 23 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 322 du 27 février 2002, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, du 19 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 122 du 16 janvier 2008.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter que:

I. l'Associé détient l'ensemble des 4.417 (quatre mille quatre cent dix-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune dans le capital social de la Société fixé à EUR 552.125,- (cinq cent cinquante-deux mille cent vingt-cinq euros);

II. l'Associé entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société; et
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Après délibération, l'Associé a décidé de prendre les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associé décide de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation (sur une base volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé décide de nommer comme Liquidateur Monsieur Philippe Detournay, employé privé, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

L'Associé reconnaît que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature.

Troisième résolution

L'Associé décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne(s) ou entité(s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatifs à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

L'Associé décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature du boni de liquidation à l'Associé, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé décide de reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 1500.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2012. LAC/2012/42173. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118119/145.

(120159474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

CV2A, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 170.009.

Les statuts coordonnés au 13/09/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17/09/2012.

M^e Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012117959/12.

(120159831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Espirito Santo Rockefeller Global - S.A. SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.601.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 13 septembre 2012

- Réélection de KPMG AUDIT, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour *ESPIRITO SANTO ROCKEFELLER GLOBAL – S.A. SICAV-SIF*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012117991/13.

(120159677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Fiduciaire Iberlux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 27.940.

—
Extrait de la réunion de la gérance du 14 septembre 2012

Monsieur Pablo SANCHEZ TRUJILLO a pour adresse professionnelle:

15, rue Robert Schuman L-5751 FRISANGE.

Frisange, le 14 septembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012118007/11.

(120159618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Invenergy Wind Europe Development Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 164.866.

—
En date du 7 septembre 2012, la société Invenergy Wind Europe Development Holdings LLC a cédé ses 1.250.000 parts sociales de la société à responsabilité limitée Invenergy Wind Europe Development Company S.à r.l. à Invenergy Wind Global LLC, une société à responsabilité limitée de droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 615, South Dupont Highway DE 19901 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du "Secretary of State of the State of Delaware" sous le numéro 5052549.

Nouvelle situation:

Invenergy Wind Global LLC 1.250.000 parts sociales

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Invenergy Wind Europe Development Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012118068/18.

(120159532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

DJ Renting SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg E 4.876.

—
STATUTS

1. Monsieur IZZARELLI Donato, né le 29 janvier 1963 à Haine-Saint-Paul (Belgique) demeurant au 46A, Rue Remy B-7141 CARNIERES (Belgique);

2. Monsieur LOZANO Jean-Claude, né le 07 mars 1964 à La Hestre (Belgique), demeurant au 5, Rue Jules Destrée B-7141 CARNIERES (Belgique);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 13/09/2012:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est DJ RENTING SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 50 parts à Monsieur IZZARELLI Donato, et 50 parts à Monsieur LOZANO Jean-Claude, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur IZZARELLI Donato, précité, est nommé gérant,
2. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.
Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2012117977/70.

(120159555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

FIL International Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.062.

Il est

RESOLU d'accepter la démission de Mr. Edmund James Borgen Wrigley de qualité de Gérant de FIL International Property S.à r.l. avec effet au 20 juin 2012.

RESOLU de nommer Mr. Christopher Brealey, 2a rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, en qualité de Gérant de FIL International Property S.à r.l. avec effet au 20 juin 2012.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2012118010/14.

(120159645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

GDF SUEZ IP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.731.

L'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2012 a:

- pris acte de la démission de son mandat de gérant de M. Jan Brackenier avec effet au 4 juin 2012;
- nommé définitivement M. Alain Pasteleurs, demeurant Avenue des Frères Fleischman 39 à 1410 Waterloo (Belgique), appelé provisoirement en qualité de gérant par le Conseil de gérance du 4 juin 2012 pour achever le mandat de M. Jan Brackenier. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

R. Azoughagh / Fl. Poncelet

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012118033/16.

(120159771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Hanson Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.607.

Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter Abgehalten am 17. September 2012

Geschäftsführer

Die alleinige Gesellschafterin hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen:

- The honorable Sir Robert William HANSON, geboren am 3. Oktober 1960 in London (Großbritannien), wohnhaft in 95 Eaton Square SW1W 9AQ London (Großbritannien),
- Herr Nico HANSEN, geboren am 31. März 1969 in Differdange, beruflich wohnhaft in 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, und
- Frau Sophie BATARDY, geboren am 22. Januar 1963 in Lille (Frankreich), beruflich wohnhaft in 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Herr Christian Patrick TERÖRDE, geboren am 12. Juli 1974, in Düsseldorf (Bundesrepublik Deutschland) wohnhaft in 52, Cathcart Road, in SW10 9JQ London, (Großbritannien) wird als Geschäftsführer bestätigt.

Die Gesellschaft wird in allen Umständen und für alle Operationen durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführern rechtmäßig vertreten werden.

Référence de publication: 2012118050/22.

(120159692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Kaya Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 170.954.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le mardi 11 septembre 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 11 septembre 2012 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Bernard FELTEN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2012118093/16.

(120159724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Mangoo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 12-18, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 171.380.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf août.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Hu WANG, demeurant à L-3730 Rumelange, 21 Grand-Rue,
- 2.- Madame Songhua ZHU, demeurant à L-3730 Rumelange, 21 Grand-Rue,
- 3.- Mademoiselle Nan WANG, demeurant à L-3730 Rumelange, 21 Grand-Rue

Les comparants sont représentés par Nabila BOULKAIBET, employée, demeurant à Audun-le-Tiche, aux termes des procurations sous seing privé dressées à Esch-sur-Alzette. Lesdites procurations resteront annexées à la minute après avoir été signées ne varietur.

Lesquels comparants, tel que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Sièges - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MANGOO S.a r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 8 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet:

- Le commerce ainsi que l'import et export de toutes marchandises;
- L'exploitation d'une agence immobilière, comprenant l'achat, la vente et la location de tout ou partie d'immeubles pour le compte de la société ou pour le compte de tiers et cela, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;
- L'exploitation d'une entreprise de construction, de façades et de carrelages, ainsi que l'achat et la vente d'articles de la branche;
- L'exploitation d'un restaurant-auberge avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques;
- En outre, la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 6. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance - Assemblée générale

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 8. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 5 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créancier d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Souscription et libération du capital

Art. 12. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Hu WANG, préqualifié,	45 parts
2.- Madame Songhua ZHU, préqualifiée,	45 Parts
3.- Mademoiselle Nan WANG, préqualifiée,	10 parts
Total: cents parts sociales	100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à la somme de NEUF CENT EUROS (900,- EUR).

Assemblée Générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-1839 Luxembourg, 12-18 rue Joseph Junck.
- 2.- Sont nommés gérants de la société, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Hu WANG, prèdit
 - Madame Songhua ZHU, prèdite.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. HOLTZ; N. BOULKAIBET.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2012. Relation: EAC/2012/10965. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 2012.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2012118371/94.

(120159718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

HMS Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 10.559.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 18 juillet 2012 enregistrée à Luxembourg le 23 août 2012 relation LAC/2012/41534 que l'assemblée générale a décidé de:

- Réélire aux fonctions d'administrateur et leur confier mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013, les personnes suivantes:

* Monsieur Roland Bonnici, né le 2 novembre 1954 au Caire (Egypte), demeurant à L-8017 Strassen, 16, rue de la Chapelle

* Monsieur Russell Edwards, né le 2 janvier 1959 à Sutton (R.-U.), demeurant à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy v. Letzebuerg,

* Monsieur Gabriel Rindone, né le 21 décembre 1972 à Metz, demeurant à L-7209 Walferdange, 26, rue Grande-Duchesse Charlotte,

- De ne pas réélire à la fonction d'administrateur Madame Florence Devignes.

Signé: M.BLACK, C.TRANTER, R.BONNICI, S.FERNANDES.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2012. Relation: LAC/2012/41534. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118056/24.

(120159686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Horizon French Property Partnership Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.159.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012118060/14.

(120159620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Uni-Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.395.

Je soussigné Monsieur Victor VANGELISTA, agissant en sa qualité de gérant unique de la société «UNI-GAMES S.à r.l.», déclare que suite à une cession de parts sous seing privé intervenue le 3 septembre 2012, les 100 parts sociales ont été intégralement cédées à moi-même, Monsieur Victor VANGELISTA, qui devient dès lors l'unique associé de la société «UNI-GAMES S.à r.l.».

Luxembourg, le 10.9.2012.

UNIGAMES sarl

446a, rte de Longwy

L-1940 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012118295/16.

(120159657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**MGE Remscheid Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MGE Hamburg S.à r.l.)**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012118152/12.

(120159697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Huislux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 1, rue d'Oradour sur Glane.
R.C.S. Luxembourg B 64.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012118062/13.

(120159589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Happy Marin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7791 Bissen, 42, route de Roost.
R.C.S. Luxembourg B 168.453.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le quatrième jour de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Laurent BRÜCK, fonctionnaire de l'état, né le 19 juillet 1973 à Clervaux, demeurant à L-7791 Bissen, 42, route de Roost.

Lequel comparant a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La société à responsabilité limitée «HAPPY MARIN», établie et ayant son siège social à L-7791 Bissen, 42, route de Roost, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 168.453, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, en date du 18 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1361 du 1^{er} juin 2012 (ci-après la "Société"), et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II.- Le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

III.- La répartition des parts sociales de la Société est actuellement la suivante:

- Monsieur Laurent BRÜCK, pré-qualifié, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

IV.- Le comparant, Monsieur Laurent BRÜCK, pré-qualifié, en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'est ensuite réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le comparant, Monsieur Laurent BRÜCK, pré-qualifié, a décidé en tant qu'associé unique de la Société, de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation.

2.- Le comparant, Monsieur Laurent BRÜCK, pré-qualifié, en sa qualité d'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération, assume le rôle de liquidateur de la Société.

3.- Le comparant, Monsieur Laurent BRÜCK, pré-qualifié, déclare que les activités de la Société ont cessé, qu'en vertu des comptes établis de la Société au 24 août 2012 tout le passif connu de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, a été payé ou dûment provisionné, que le comparant, Monsieur Laurent BRÜCK, pré-qualifié, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société dissoute et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa propre personne.

Dans ce contexte, le comparant, Monsieur Laurent BRÜCK, pré-qualifié, déclare, en particulier, que la Société n'a plus eu d'activités quelconques après le 24 août 2012.

4.- L'associé unique, Monsieur Laurent BRÜCK, pré-qualifié, accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra toute autre étape requise afin de transférer à lui-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société.

5.- Partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la Société dissoute, Monsieur Laurent BRÜCK, pré-qualifié, pour l'exécution de son mandat de gérant jusqu'à ce jour.

7.- Les livres comptables et tous autres documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans, à compter de la date des présentes, à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-7791 Bissen, 42, route de Roost.

8.- Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la Société et des comparants pré-ommés lesquels s'engagent solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société pour ce qui est du paiement desdits frais et honoraires envers le notaire soussigné.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Brück, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 5 septembre 2012. Relation: DIE/2012/10408. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118051/58.

(120159877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

International Consulting DeLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 11, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012118077/11.

(120159804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Konex, Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 127.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 septembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012118095/11.

(120159519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Tecnomatix Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 143.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 30.388.

—
EXTRAIT

L'Associé unique de la société TECHNOMATIX TECHNOLOGIES S.A R.L. a changée de dénomination en date du 2 septembre 2008 en SIEMENS PRODUCT LIFECYCLE MANAGEMENT SOFTWARE 2(IL) LTD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012118280/15.

(120159727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Oak Park Ave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 171.376.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the thirty first day of August, before the undersigned Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Oak Park Ave Ltd, a company limited by shares, organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under the number 1728695 ("Oak Park Ave Ltd"),

here represented by Mr Jean-Paul SCHMIT, employee, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a power of attorney given under private seal dated 30 August 2012.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration registered office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans (whether performing or non-performing), residential mortgages and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into transactions, including financial transactions, with its affiliates on any terms including, without limitation, other than on arms length terms.

The Company may incorporate or acquire subsidiaries from time to time.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may acquire to resell or buy and sell real property or any other moveable or immoveable property in any country.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Oak Park Ave S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twenty five thousand Dollars (USD 25,000.-) divided into two thousand (2,500) shares of ten Dollars (USD 10.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles a shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another provided that a majority of the managers are in Luxembourg at the time of such meeting. Any meeting at which a majority

of the board of managers is not present in Luxembourg will be deemed to be inquorate and must be reconvened. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may appoint and remove any manager by way of a unanimous written resolution.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the 2,500 shares have been subscribed by the sole shareholder of the Company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty five thousand Dollars (USD 2,000.-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31st, 2012.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand euro (EUR 1,000.00).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) The company will be administered by two managers:

- Michael Kidd, born in Basingstoke (GB) on April 18, 1960, residing professionally at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Eric Lechat, born in Leuven (BE) on February 21, 1980, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

The duration of their mandates is unlimited.

2) The address of the Company is set at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le 31 août 2012.

Pardevant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Oak Park Ave Ltd, une société limitée par actions, régie par les lois des des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1728695 au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques ("Oak Park Ave Ltd"),

dûment représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 30 août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt, prêts (portant intérêts ou non), et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra conclure toutes transactions, y compris des transactions financières, avec ses filiales quelqu'en soient les termes et conditions.

La Société pourra également constituer des filiales ou acquérir des sociétés.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la cons-

truction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra acquérir pour revendre ou acquérir puis revendre tous types d'actifs mobiliers ou immobiliers dans tous pays.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Oak Park Ave S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Dollars (USD 25.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de dix Dollars (USD 10,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion pourvu que la majorité des gérants se trouvent à Luxembourg au moment de la réunion. Toute réunion au cours de laquelle la majorité des gérants ne sera pas présente à Luxembourg sera considérée comme ne s'étant pas tenue et devra être convoquée à nouveau.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 2.500 parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Dollars (USD 25.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euro (EUR 1.000,-).

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1) La Société sera administrée par des gérants:

- Michael Kidd, né à Basingstoke (GB) le 18 avril 1960, ayant son adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Eric Lechat, né à Leuven (BE) le 21 février 1980, ayant son adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

La durée de ses mandats est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41456. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118173/315.

(120159486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Lady Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 89.046.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 23 juillet 2012 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur.

* Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

* Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Les mandats d'administrateur prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2018.

- La Fiduciaire Grand-Ducale a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118110/18.

(120159513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

LM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118117/10.

(120159741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 103.975.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 décembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 septembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012118127/13.

(120159632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Marguerite Silver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.087.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 03 juillet 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 août 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012118130/13.

(120159671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.006,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 152.338.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118191/11.

(120159827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Moonray European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.376.

Il est

RESOLU d'accepter la démission de Mr. Edmund James Borgen Wrigley de qualité de Gérant de Moonray European Investments S.à r.l. avec effet au 20 juin 2012.

RESOLU de nommer Mr. Christopher Brealey, 2a rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, en qualité de Gérant de Moonray European Investments S.à r.l. avec effet au 20 juin 2012.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2012118134/14.

(120159691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 101.699.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 novembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 septembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012118137/13.

(120159730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Maloco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.435.

—
EXTRAIT

Suite à une décision de l'administrateur unique prise en date du 17 septembre 2012, le siège social de la société a été fixé au no. 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour avis et extrait conforme

L'Administrateur unique

Référence de publication: 2012118139/14.

(120159734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Presco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.417.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 juillet 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 août 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012118192/13.

(120159646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Mea Aqua, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 115.743.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 13 septembre 2012

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de S.A.R. Prince Jean DE NASSAU. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

C. KOSSMANN / S.A.R Prince Jean DE NASSAU

Administrateur / Administrateur Délégué, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012118145/14.

(120159792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Mea Energia, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.820.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 13 septembre 2012

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de S.A.R. Prince Jean DE NASSAU. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

C. KOSSMANN / S.A.R. Prince Jean DE NASSAU

Administrateur / Administrateur Délégué, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012118146/14.

(120159776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.
